



Prochain rendez-vous



SEMINAIRE DE REFLEXION

POUR UN DEVELOPPEMENT DU SECTEUR

DES SEMENCES

ET DES PLANTS BIOLOGIQUES

Le 25 octobre 2011 à Paris

78, rue de Varenne 75007 - Salle Gambetta

Sur inscription auprès de Pierre Notabili

pierre.notabili@agencebio.org

Organisé par l'**Agence BIO**

En partenariat avec l'**ITAB**, le **GNIS**, le **GRAB**

Avec la participation de la **FNIVAB**, la **FNAB**, **COOP de France**

Et le soutien du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (**MAAPRAT**)



Dans tous les cas possibles, les acteurs des filières bio utilisent des semences ou plants bio. Toutefois, **la production de semences et de plants biologiques est globalement insuffisante, en quantité et en diversité, en France et dans l'ensemble des pays de l'Union européenne.**

L'analyse de la base de données Semences Biologiques gérée par le Groupement National Interprofessionnel des Semences et plants (GNIS) fait clairement ressortir que de nombreuses dérogations sont demandées par les opérateurs pour utiliser des semences et des plants conventionnels, qui doivent toujours être non traités.

Compte tenu de la forte dynamique de développement de l'agriculture biologique en France, des besoins sont à satisfaire et une stratégie à développer.

Depuis le début de l'année 2011, **un programme de réflexions** a été engagé dans le cadre du Compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural » (CASDAR), financé par le Ministère en charge de l'agriculture, en partenariat avec l'Institut Technique de l'agriculture biologique (ITAB), le GNIS, le Groupe de Recherche en Agriculture Biologique (GRAB) et la participation active de l'ensemble des acteurs concernés.

Le projet comporte trois axes d'actions :

AXE 1 : Optimiser l'adéquation entre l'offre et la demande en semences et plants biologiques

Cette action a conduit à réaliser des diagnostics par filières, enrichis de nouvelles données chiffrées et des conclusions d'enquêtes de terrain. Elle comprend notamment :

- une enquête « amont » d'identification de la demande en semences et plants bio qui permet d'établir des listes de variétés pour lesquelles il faut produire des semences bio ;
- une enquête « aval », adéquation offre-demande dont l'objectif est de définir si les variétés identifiées par l'enquête « amont » peuvent être produites en bio, à quelle échéance, à quelles conditions (techniques, réglementaires, financières).

AXE 2 : Encourager les opérateurs français à l'utilisation des semences et plants biologiques

- formuler des propositions quant aux moyens économiques, technologiques et réglementaires qui pourraient être envisagés pour réduire le surcoût de la semence biologique ;
- élaborer des recommandations d'évolution du dispositif réglementaire pour inciter les semenciers à produire des semences et des plants bio ;
- assurer une veille nationale et internationale sur le sujet ;
- contribuer à l'élaboration d'une campagne de communication autour d'un argumentaire professionnel partagé.

AXE 3 : Inciter à la production des semences biologiques

- définir des outils de suivi et la stratégie de développement des filières semences et plants biologiques françaises ;
- réaliser des fiches techniques sur la production des semences et des plants biologiques. Un inventaire complet des fiches existantes et une amélioration de leur diffusion dans les réseaux bio seront proposés ;
- définir des modalités d'accompagnement des opérateurs économiques : l'objectif consiste à définir les modalités de mise en place d'une interface entre firmes semencières et multiplicateurs de semences potentiels, visant à améliorer la technicité et le nombre des producteurs multiplicateurs ;
- organiser un séminaire professionnel, en vue de présenter les conclusions globales du projet et de soumettre un plan global d'actions.

Ce séminaire, ouvert à toutes les parties prenantes, est organisé par l'Agence BIO
mardi 25 octobre au Ministère en charge de l'agriculture – salle Gambetta

PROGRAMME DE LA JOURNEE

10h Ouverture avec la participation de :

François Champanhet – Sous-directeur de l'organisation économique, des industries agroalimentaires et de l'emploi (DGPAAT – Ministère en charge de l'agriculture) ;

Robert Tessier – Sous-directeur de la qualité et de la protection des végétaux (DGAL – Ministère en charge de l'agriculture) ;

Elisabeth Mercier – Directrice de l'Agence BIO.

10h30 Présentations des situations et analyses par filière suivies de recommandations d'actions pour l'avenir :

- **les semences de grandes cultures**, par Jean Wohrer et Jean-Daniel Arnaud – GNIS ;
- **les semences potagères**, par Frédéric Rey – ITAB et Catherine Mazollier – GRAB ;
- **les plants**, par François Warlop – GRAB et Alain Réaut – FNIVAB en ce qui concerne la vigne ;
- **les plantes à parfum, aromatiques et médicinales**, par Pierre-Yves Mathonnet – Chambre d'agriculture de la Drôme ;
- et Claire Touret – FNAB, pour **les semences de population**.

Les interventions seront suivies d'une présentation synthétique sur la **situation dans les autres pays de l'Union européenne** par Frédéric Rey et Jean Wohrer, puis de **questions-réponses avec la salle**.

12H45 BUFFET BIO

14h15 à 15h30 Approfondissement des débats en ateliers¹ :

- Semences de grandes cultures, animé par Jean Wohrer ;
- Semences potagères, animé par Frédéric Rey.

Des entretiens spécifiques auront lieu pour les autres secteurs².

15h45 à 16h45 Présentation des conclusions des ateliers en séance plénière, suivie de débats.

16h45 Conclusions et clôture, par Elisabeth Mercier et Pascal Gury, Président de la Commission Filières et Marchés de l'Agence BIO.

17h Fin du séminaire

¹ La répartition des participants par ateliers s'effectuera sur place.

² Si le nombre de participants le justifie, un atelier dédié aux plants viticoles biologiques sera organisé.